

FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG OPCVM

RAPPORT ANNUEL
28/12/2023

Sommaire

Pages

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du Commissaire aux Comptes	23
6. Comptes de l'exercice	28
7. Annexe (s)	49
Information SFDR	50

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Support Court Terme ESG (SI)

Code ISIN : FR0007074919

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 16/10/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

Durée : La date de création du produit est le 01/09/2002, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : L'objectif premier du FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG est de préserver le capital du FCP et de fournir un rendement, net des frais de gestion, égal à celui de l'indice de référence du marché monétaire européen €STR capitalisé, sur la période de placement recommandé de 5 jours.

L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire composant l'actif de l'OPCVM. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. L'actif net sera essentiellement constitué de titres de créances négociables et d'obligations à taux fixe et à taux variable, libellés en euro, émises par des Etats ou par des organismes privés, sélectionnées uniquement sur des signatures de « haute qualité » de crédit telles qu'évaluées par la société de gestion.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, à travers l'application de filtres extra-financiers. Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements dits controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type « Best in class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable, directement en raison de leurs conditions d'émission, ou indirectement après adossement à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt ("swap(s) de taux"). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 60 jours. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 120 jours.

- Indicateur de référence : €STR capitalisé

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée indiquée ci-après.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation et/ou distribution des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 5 jours

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 14h00 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

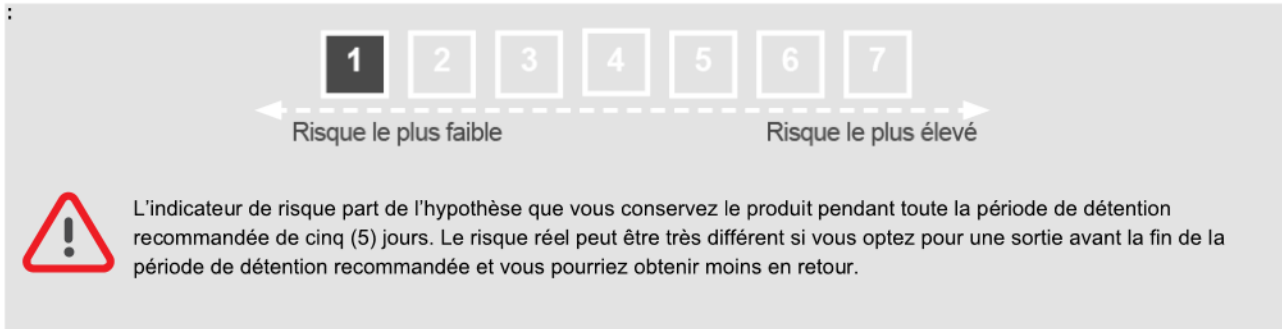
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risque de contrepartie (représente le risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties) et risque de crédit (représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance). Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des cinq (5) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 jours
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9949,99 €
	Pourcentage de rendement	-0,50%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9949,99 €
	Pourcentage de rendement	-0,50%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9975,99 €
	Pourcentage de rendement	-0,24%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10272,99 €
	Pourcentage de rendement	2,73%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 10/2023.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2013 et de 10/2013.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	11,50 €
Incidence des coûts annuels**	0,11%

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	6,50 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €STR capitalisé. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au	0,00 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 jours

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 jours

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 jours au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Releca Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_52390/federal-support-court-terme-esg-si. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/10/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECCQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Support Court Terme ESG (I)

Code ISIN : FR0013440088

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 16/10/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

Durée : La date de création du produit est le 25/06/2020, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : L'objectif du FCP est de préserver le capital et de fournir un rendement, net des frais de gestion, égal à celui de l'indice de référence du marché monétaire européen €STR capitalisé, sur la période de placement recommandé de 5 jours.

L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. L'actif net sera essentiellement constitué de titres de créances négociables et d'obligations à taux fixe et à taux variable, libellés en euro, émises par des Etats ou par des organismes privés, sélectionnées uniquement sur des signatures de « haute qualité » de crédit telles qu'évaluées par la société de gestion.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, à travers l'application de filtres extra-financiers. Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements dits controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type « Best in class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques : l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds bénéficie du Label ISR

Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable, directement en raison de leurs conditions d'émission, ou indirectement après adossement à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt ("swap(s) de taux"). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

Nous attirons l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 60 jours. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 120 jours.

- Indicateur de référence : €STR capitalisé

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée indiquée ci-après.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation et/ou distribution des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 5 jours

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 14h00 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

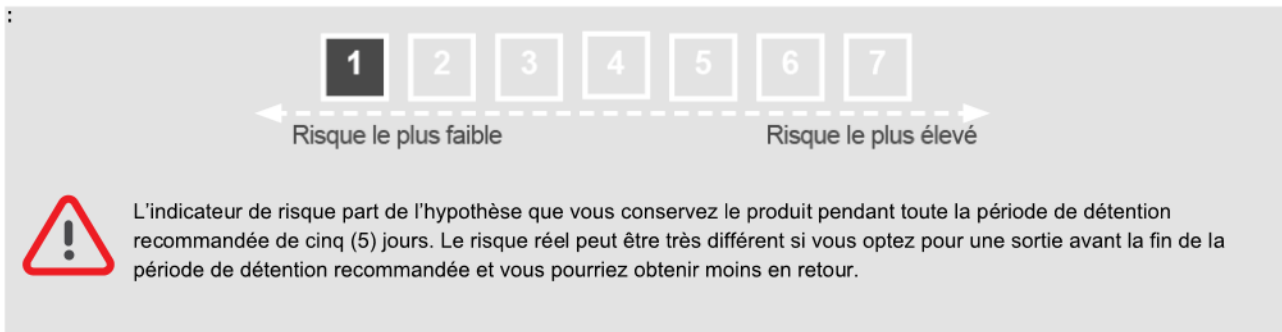
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risque de contrepartie (représente le risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties) et risque de crédit (représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance). Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des cinq (5) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 jours
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9946,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,53%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9946,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,53%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9979,98 €
	Pourcentage de rendement	-0,20%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10268,42 €
	Pourcentage de rendement	2,68%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 10/2023.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2013 et de 10/2013.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	15,50 €
Incidence des coûts annuels**	0,15%

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	10,50 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €STR capitalisé. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	0,00 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 jours

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 jours

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 jours au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Releca Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_95646/federal-support-court-terme-esg-i. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/10/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECCQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Support Court Terme ESG (P)

Code ISIN : FR0013440112

Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée en France sous le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 16/10/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Classification Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

Durée : La date de création du produit est le 11/09/2019, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : L'objectif du FCP est de préserver le capital et de fournir un rendement, net des frais de gestion, égal à celui de l'indice de référence du marché monétaire européen €STR capitalisé, sur la période de placement recommandé de 5 jours.

L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. L'actif net sera essentiellement constitué de titres de créances négociables et d'obligations à taux fixe et à taux variable, libellés en euro, émises par des Etats ou par des organismes privés, sélectionnées uniquement sur des signatures de « haute qualité » de crédit telles qu'évaluées par la société de gestion.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres, à travers l'application de filtres extra-financiers. Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements dits controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac.

Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type « Best in class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques : l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds bénéficie du Label ISR.

Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable, directement en raison de leurs conditions d'émission, ou indirectement après adossement à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt ("swap(s) de taux"). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

Nous attirons l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity) - est inférieure ou égale à 60 jours. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 120 jours.

- Indicateur de référence : €STR capitalisé

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée indiquée ci-après.

Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Fonds de capitalisation et/ou distribution des sommes distribuables.

Durée de placement recommandée : 5 jours

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou d'IZNES (pour les parts au nominatif pur), tous les jours au plus tard à 14h00 et exécutées quotidiennement.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

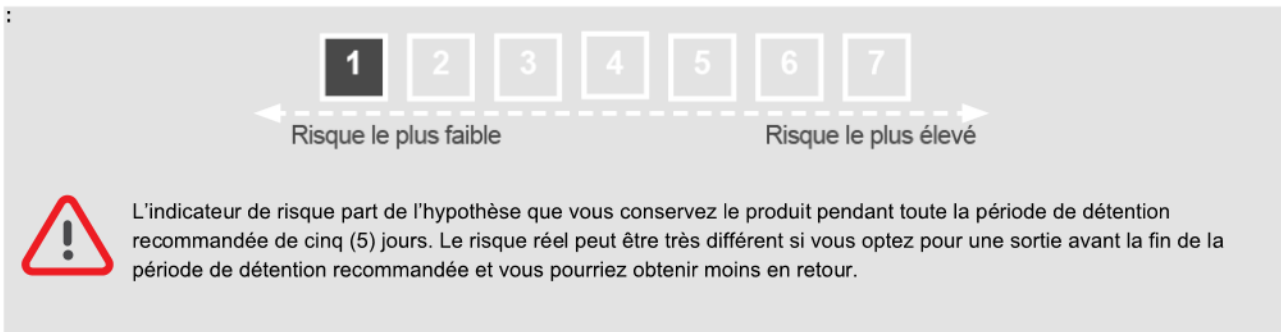
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risque de contrepartie (représente le risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties) et risque de crédit (représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance). Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des cinq (5) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 jours
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9742,65 €
	Pourcentage de rendement	-2,57%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9743,12 €
	Pourcentage de rendement	-2,57%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9776,44 €
	Pourcentage de rendement	-2,24%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10058,30 €
	Pourcentage de rendement	0,58%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2023 et de 10/2023.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2018 et de 10/2018.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2013 et de 10/2013.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	220,09 €
Incidence des coûts annuels**	2,20%

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets de coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPS.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	15,19 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,90 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €STR capitalisé. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au	0,00 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 jours

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 jours

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 jours au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne.

Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr

ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Releca Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

ainsi que sur simple demande auprès

de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_95647/federal-support-court-terme-esg. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/10/2023

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECCQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

La première moitié de l'année 2023 a été marquée par la hausse des taux des principales banques centrales. La FED a ainsi réalisé 4 hausses de taux, pour 100 bps de hausse entre janvier et juillet, alors que la BCE a réalisé 6 hausses de taux, pour 200 bps de hausse entre janvier et septembre. Après une pause des banques centrales dans leur resserrement monétaire au Q3 2024, les investisseurs ont accueilli avec enthousiasme, fin 2023, la conjonction d'une activité américaine résiliente, du processus désinflationniste et des perspectives d'une baisse prochaine des taux directeurs.

Du côté des marchés obligataires, la détente des rendements a été prononcée en décembre des deux côtés de l'Atlantique. Après avoir touché 5% en octobre, le taux américain à 10 ans est passé sous la barre des 4% et finit l'année à 3,9%, presque inchangé relativement au début d'année. En Zone euro, où l'atonie de l'activité n'a pas entraîné une hausse aussi importante des taux longs en octobre, les taux finissent l'année en baisse de plus de 50 points de base en France et en Allemagne, à respectivement 2,6% et 2%.

Sur le marché des changes, le Dollar a perdu du terrain (-3,1%) face à l'Euro après une hausse de 5,8% en 2022. Les attentes de baisse de taux directeurs de la Banque centrale américaine ont pesé sur le Dollar, notamment sur les deux derniers mois de l'année. Le Yen a également baissé face à l'Euro, de 10,9% sur l'année. Le maintien de taux directeurs légèrement négatifs au Japon a pesé sur le Yen.

Sur le marché monétaire, l'année a été particulièrement mouvementée. La hausse des taux directeurs des banques centrales a entraîné une hausse des taux monétaires. Ainsi l'€STR qui était à -1,89% fin 2022 a clôturé l'année à + 3.89% ; l'Euribor 3M varie de 2.13% fin 2022 à 3.91% fin 2023. Le Swap 1 an contre ESTR a évolué au grès des décisions des banques centrales et des anticipations du marché. Fin 2022 le Swap 1 an contre ESTR était à 3.11%. Il a connu son plus haut en septembre 2023 à 3.94% avant de clôturer l'année à 3.22% fortement impacté par les anticipations de baisse des taux de la BCE en 2024.

Dans ce contexte de marché très chahuté, la WAM de FSCT, mesurant le risque de taux, a été maintenu en dessous de 20 jours toute l'année et était de 7 jours au 28/12/2023. Afin de couvrir le risque de taux, la gestion a utilisé des swaps de taux.

La WAL, mesurant le risque de crédit, a évolué entre 55 jours et 85 jours en 2023. Elle a eu tendance à augmenter tout au long de l'année pour profiter de la pente de la courbe de spread bancaire entre 1 Mois et 12 Mois (sur des niveaux relativement stables en 2023) alors que les émetteurs corporate se raréfiaient et sont devenus de plus en plus cher tout au long de l'année.

La WAL s'établit en fin de période à 81 jours.

En plus du pilotage actif des coussins de liquidité réglementaires à 1 et 5 jours ouverts, la gestion a également veillé à conserver une part importante (environ 30%) de titres d'établissements bancaires offrant l'avantage de racheter leurs papiers (donc d'assurer la liquidité de leurs titres).

Conformément à la politique du fonds, tous les titres en portefeuille répondent aux exigences en matière de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Les performances des parts de Federal Support Court Terme s'établissent en 2023 à 3.29% pour la part P, +3.35% pour la part I et +3.39% pour la part SI, à comparer à la performance de 3.29% de l'€STR sur la période.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	56 422 692,70	66 634 748,80
OSTRUM SRI CASH PLUS I	35 208 685,50	45 424 176,89
FIDELITY NATIO I3I223 FIX 0.0	29 905 153,24	29 953 072,27
BNP PA OISEST+0.1% 31-07-23	15 000 000,00	15 000 000,00
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 030523 FIX 0.0	14 998 725,11	15 000 000,00
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV I00123 F	14 995 834,49	15 000 000,00
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 050123 F	14 995 001,67	15 000 000,00
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 210823 FIX 0.0	14 993 619,38	15 000 000,00
GSK CONSUMER H 270123 FIX 0.0	14 987 934,71	15 000 000,00
GSK CONSUMER H I30223 FIX 0.0	14 984 079,42	15 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 66 500 000,00
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap : 66 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO₂), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa et la feuille de route de Crédit Mutuel Arkéa, Entreprise à Mission, telles qu'elles ont été définies par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa;
- En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
- Epargne salariale,
- Protection santé et prévoyance,
- Retraite sur complémentaire,
- Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

• **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération.

Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

• **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 92,4/100 en 2023 au niveau du Groupe (94/100 au niveau de l'UES Arkade), largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement. Elle représente une part significative de la rémunération totale et sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

- **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, le dispositif de rémunération variable de Federal Finance Gestion respecte les points suivants :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;

La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle :

- Les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction. Le versement est conditionné à un critère de déclenchement au niveau de l'entité dans son ensemble: le RNPG de Federal Finance Gestion doit être positif.

- Les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle, mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable, varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement

d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

- Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- Épargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

- Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 51 personnes au 31 décembre 2023, dont 7 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion. Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

VI – Eléments chiffrés 2023

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2023

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
	71	3 594 486 euros	1 249 150 euros	4 843 636 euros
Dont preneurs de risques	55	3 257 092 euros	1 096 631 euros	4 353 723 euros

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 8350064 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG relatifs à l'exercice clos le 28 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

30 avril 2024

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/12/2023 en EUR

ACTIF

	28/12/2023	29/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	456 159 124,72	375 811 872,60
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	431 887 502,32	336 733 738,93
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	338 656 072,07	281 812 818,69
Titres de créances négociables	328 597 244,27	261 829 626,66
Autres titres de créances	10 058 827,80	19 983 192,03
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	93 231 430,25	54 920 920,24
Organismes de placement collectif	24 270 211,33	39 068 342,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	24 270 211,33	39 068 342,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 411,07	9 791,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	1 411,07	9 791,05
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	92 781 985,78	66 132 266,60
Liquidités	92 781 985,78	66 132 266,60
TOTAL DE L'ACTIF	548 941 110,50	441 944 139,20

PASSIF

	28/12/2023	29/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	535 490 742,93	442 689 592,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	745 598,95	-871 859,97
Résultat de l'exercice (a,b)	12 572 394,13	37 738,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	548 808 736,01	441 855 471,09
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	985,15	7 326,66
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	985,15	7 326,66
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	985,15	7 326,66
DETTES	131 389,34	81 341,45
Opérations de change à terme de devises		
Autres	131 389,34	81 341,45
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	548 941 110,50	441 944 139,20

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX2.260		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.376		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.682		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.697		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.691		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.777		14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.798		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.983		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.8665		6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.77		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.6875		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.7140		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.9160		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.893	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.918	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.916	11 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.909	15 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 132 542,41	123 563,39
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances	10 118 954,95	346 369,06
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	26 187,18	3 256,34
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	12 277 684,54	473 188,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	12 532,61	462,27
Charges sur dettes financières		198 610,63
Autres charges financières		
TOTAL (2)	12 532,61	199 072,90
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	12 265 151,93	274 115,89
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	360 791,54	313 412,17
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	11 904 360,39	-39 296,28
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	668 033,74	77 035,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	12 572 394,13	37 738,96

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.

La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix BID de marché retenu à 12h30.

La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

Les obligations non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base du BID, issu de Bloomberg.

La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base du BID retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN

Les autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme et titres négociables à moyen terme) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread de rachat) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

- Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaire et dépendent des caractéristiques du titre.

- Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un *spread* représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le *spread* se calcule par rapport au taux d'indexation du titre.

Les spreads de rachat sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX). Les spreads de rachat correspondent aux spreads contribués avec un ajustement qui correspond à un niveau de fourchette « bid-ask » déterminé par le comité de valorisation de Federal Finance Gestion.

Les parts ou actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC inscrites à l'actif du FCP sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Source : Bloomberg/CACEIS

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale.

Source : Bloomberg/CACEIS

Les contrats à terme ferme (futures)/Options listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

Source : Bloomberg/CACEIS

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249)

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent. Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	Part SI : 0,10% TTC Taux maximum Part I 0,20% TTC Taux maximum Part P 0,25% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice €STR capitalisé (***)

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché dans le prospectus.

(***) **Commissions de surperformance :**

A compter du 1^{er} janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le FCP d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du FCP et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (€STR capitalisé) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Les performances passées du FCP par rapport à l'indice de référence (€STR capitalisé) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.federal-finance-gestion.fr).

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/12/2023 en EUR

	28/12/2023	29/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	441 855 471,09	486 848 295,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 466 537 023,11	597 271 213,25
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 376 592 307,63	-642 459 485,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	845 109,75	16 512,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 511,28	-1 009 378,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-68 249,63	-37 460,37
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 385 878,68	1 262 607,14
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 046 209,91	660 331,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-660 331,23	602 275,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 038,47	2 464,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	425,92	2 464,39
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 464,39	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 904 360,39	-39 296,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	548 808 736,01	441 855 471,09

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	93 231 430,25	16,99
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	10 058 827,80	1,84
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	310 625 969,48	56,60
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	17 971 274,79	3,27
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	431 887 502,32	78,70
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	66 500 000,00	12,12
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	66 500 000,00	12,12
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	238 793 660,56	43,51	193 093 841,76	35,18				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							92 781 985,78	16,91
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	66 500 000,00	12,12						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	269 808 762,24	49,16	162 078 740,08	29,53						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	92 781 985,78	16,91								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	66 500 000,00	12,12								
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	116 591,64
	Autres dettes	14 797,70
TOTAL DES DETTES		131 389,34
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-131 389,34

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	119 162,365	12 076 712,00
Parts rachetées durant l'exercice	-88 014,051	-8 863 591,35
Solde net des souscriptions/rachats	31 148,314	3 213 120,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	66 228,314	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	21 901,444	2 214 013,99
Parts rachetées durant l'exercice	-21 225,759	-2 132 354,39
Solde net des souscriptions/rachats	675,685	81 659,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	77 018,328	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI		
Parts souscrites durant l'exercice	114 631,684	1 452 246 297,12
Parts rachetées durant l'exercice	-107 730,913	-1 365 596 361,89
Solde net des souscriptions/rachats	6 900,771	86 649 935,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41 546,026	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 399,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	12 595,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	344 796,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			30 406 533,21
	FR012820055U	CREDIT MUTUEL ARKEA 180924 OISEST 0.32	10 120 799,51
	FR012801854T	CREDIT MUTUEL ARKEA 220524 OISEST 0.32	10 251 789,30
	FR012834524T	CREDIT MUTUEL ARKEA 280624 OISEST 0.21	10 033 944,40
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			30 406 533,21

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	12 572 394,13	37 738,96
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	12 572 394,13	37 738,96

	28/12/2023	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	153 004,65	-1 047,40
Total	153 004,65	-1 047,40

	28/12/2023	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	172 461,18	-5 985,99
Total	172 461,18	-5 985,99

	28/12/2023	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 246 928,30	44 772,35
Total	12 246 928,30	44 772,35

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/12/2023	29/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	745 598,95	-871 859,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	745 598,95	-871 859,97

	28/12/2023	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 243,81	-6 881,26
Total	9 243,81	-6 881,26

	28/12/2023	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 693,74	-14 908,58
Total	10 693,74	-14 908,58

	28/12/2023	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	725 661,40	-850 070,13
Total	725 661,40	-850 070,13

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
Actif net Global en EUR	555 868 323,32	511 324 891,57	486 848 295,13	441 855 471,09	548 808 736,01
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I en EUR					
Actif net		349 477,74	607 046,26	3 486 410,78	6 802 093,80
Nombre de titres		3 500,110	6 110,110	35 080,000	66 228,314
Valeur liquidative unitaire		99,85	99,35	99,38	102,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,08	-0,23	-0,19	0,13
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,07	-0,20	-0,02	2,31
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P en EUR					
Actif net	9 871 839,70	9 503 996,74	8 432 144,76	7 551 389,75	7 868 228,40
Nombre de titres	98 851,520	95 542,496	85 233,578	76 342,643	77 018,328
Valeur liquidative unitaire	99,87	99,47	98,93	98,91	102,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,06	-0,19	-0,23	-0,19	0,13
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-0,19	-0,25	-0,07	2,23
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI en EUR					
Actif net	545 996 483,62	501 471 417,09	477 809 104,11	430 817 670,56	534 138 413,81
Nombre de titres	43 606,923	40 172,344	38 452,699	34 645,255	41 546,026
Valeur liquidative unitaire	12 520,87	12 483,00	12 425,89	12 435,11	12 856,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,23	-24,22	-29,30	-24,53	17,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-13,46	-13,74	-20,79	1,29	294,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 051224 O	EUR	10 000 000	10 023 027,53	1,83
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 061124 O	EUR	10 000 000	10 058 827,80	1,84
BPCE (ISSUER) 021024 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 102 102,45	1,84
BPCE S.A. 060924 OISEST 0.33	EUR	10 000 000	10 134 464,12	1,85
BPCE SA 050424 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 294 311,46	1,88
BPCE SA 080324 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 315 706,93	1,88
CA CONSUMER FINANCE 310724 OISEST 0.24	EUR	10 000 000	10 039 144,03	1,83
CDC HABITAT SOCIAL SA D HLM 110124 FIX 0	EUR	15 000 000	14 977 785,61	2,73
CFCM MAINE ANJOU B 151124 OISEST 0.34	EUR	10 000 000	10 048 985,51	1,83
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190124 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 982 329,63	1,28
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 300124 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 969 045,14	1,45
CRCA A OISEST+0.33% 02-02-24	EUR	10 000 000	10 341 717,85	1,88
CRCA A OISEST+0.33% 05-01-24	EUR	10 000 000	10 357 676,90	1,89
CREDIT MUTUEL ARKEA 180924 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 120 799,51	1,84
CREDIT MUTUEL ARKEA 220524 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 251 789,30	1,86
CREDIT MUTUEL ARKEA 280624 OISEST 0.21	EUR	10 000 000	10 033 944,40	1,83
GROUPE EIFFAGE 060324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 924 321,09	1,80
HAVAS SA 291223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	1,82
IPSEN 080124 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 990 568,05	1,46
LCL CREDIT LYONNAIS 240724 OISEST 0.36	EUR	10 000 000	10 188 969,80	1,86
LCL CREDIT LYONNAIS 300824 OISEST 0.29	EUR	10 000 000	10 119 216,18	1,85
NATIXIS 151124 OISEST 0.32	EUR	5 000 000	5 023 620,18	0,91
ORANO SA 180124 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 969 586,32	2,36
PERNOD RICARD FINANCE 120224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 949 116,29	1,81
SEB SA 080124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 324,25	0,91
SOCIETE FINANCIERE AGACHE 150324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 913 973,81	1,81
SOCIETE GENERALE 300824 OISEST 0.3	EUR	10 000 000	10 142 878,11	1,85
SOCIETE GENERALE 310524 OISEST 0.28	EUR	10 000 000	10 177 265,06	1,85
SOCIETE GENERALE SA 050624 OISEST 0.28	EUR	10 000 000	10 233 623,61	1,86
SOFIPROTEOL 150124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 989 960,38	0,91
SOPRA STERIA GROUP 290124 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 967 008,98	1,64
SOPRA STERIA GROUP 291223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 000 000,00	1,09
THALES SERVICES SAS 080224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 953 504,02	1,81
VILOGIA STE ANONYME D HLM 150124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 980 706,74	1,82
TOTAL FRANCE			323 570 301,04	58,96
LUXEMBOURG				
APERAM SA 291223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	1,82
TOTAL LUXEMBOURG			10 000 000,00	1,82
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 130524 OISEST 0.3	EUR	5 000 000	5 085 771,03	0,93
TOTAL ROYAUME-UNI			5 085 771,03	0,93
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			338 656 072,07	61,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATIO 090124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 528,26	1,82
FISERV INC 040124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 204,45	1,82
REALTY INCOME CORP 160124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 989 420,72	0,91
STANLEY BLACK DECKER INC 030124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 994 231,73	1,82
STANLEY BLACK DECKER INC 101024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 993 078,05	0,91
TOTAL ETATS-UNIS			39 957 463,21	7,28
ITALIE				
SNAM SPA 220124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 972 577,67	1,82
TOTAL ITALIE			9 972 577,67	1,82
PAYS-BAS				
AVER DENN TREA MAN ZCP 29-12-23	EUR	10 000 000	10 000 000,00	1,82
HEINEKEN NV 250124 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 489 204,93	0,64
TENNET HOLDING BV 080224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 953 485,96	1,81
TENNET HOLDING BV 190224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 941 085,18	1,81
TOTAL PAYS-BAS			33 383 776,07	6,08
SUEDE				
VATTENFALL AB 120324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 917 613,30	1,81
TOTAL SUEDE			9 917 613,30	1,81
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			93 231 430,25	16,99
TOTAL Titres de créances			431 887 502,32	78,70
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	6 145,7348	14 317 656,91	2,61
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	0,0008	83,62	
SWISS LIFE FUNDS (F) SHORT TERME EURO	EUR	479,7435	9 952 470,80	1,81
TOTAL FRANCE			24 270 211,33	4,42
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			24 270 211,33	4,42
TOTAL Organismes de placement collectif			24 270 211,33	4,42
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/3.893	EUR	10 000 000	1 385,26	
OISEST/0.0/FIX/3.909	EUR	15 000 000	25,81	
OISEST/0.0/FIX/3.916	EUR	11 500 000	-189,14	
OISEST/0.0/FIX/3.918	EUR	30 000 000	-796,01	
TOTAL Swaps de taux			425,92	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			425,92	
TOTAL Instrument financier à terme			425,92	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-131 389,34	-0,03
Comptes financiers			92 781 985,78	16,91
Actif net			548 808 736,01	100,00

Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG P	EUR	77 018,328	102,16	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	41 546,026	12 856,55	
Part FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG I	EUR	66 228,314	102,71	

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Federal Support Court Terme ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500HIVZAJPCJ33S72

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels).

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope1&2", le fonds a présenté une performance de 34.6 tCO₂eq/M€. 0.1% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Il n'est pas possible de comparer cette performance par rapport aux années précédentes du fait d'un changement de méthodologie courant 2023 dans les calculs des PAI.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le produit financier n'avait pas d'objectif d'investissements durables.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non pertinent pour ce produit.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :*

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best in class" de Federal Finance Gestion repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Federal Finance Gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

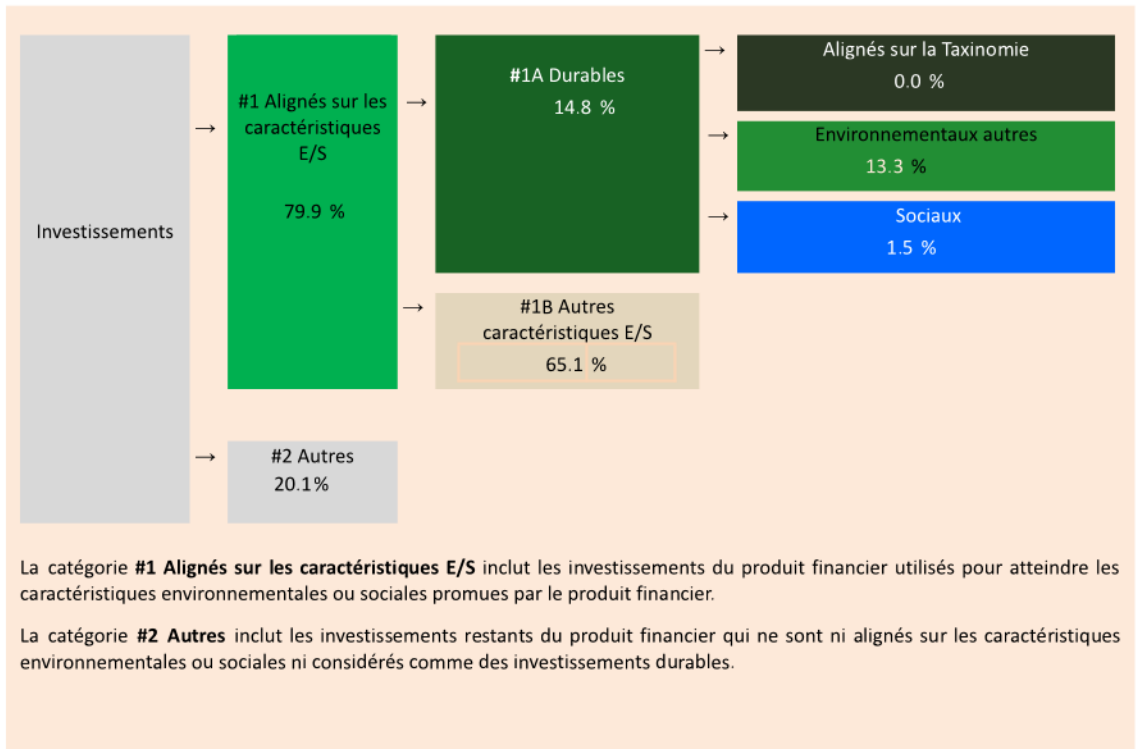
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
CDC HA 110124	Immobilier - Holdings - Diversifiées	2,73%	France
GROUPAMA ENTREPRISES	Fonds d'investissement	2,61%	France
ORANO SA 180124	Utilities	2,36%	France
CRCA AQUI FLR 01-24	Banques	1,89%	France
CRCA ATL V FLR 02-24	Banques	1,88%	France
BPCE SA 080324	Banques	1,88%	France
BPCE SA 050424	Banques	1,88%	France
CREDIT 220524	Banques	1,87%	France
SOCIET 050624	Banques	1,86%	France
LCL C 240724	Banques	1,86%	France
SOCIET 300824	Banques	1,85%	France
BPCE S.A. 060924	Banques	1,85%	France
SOCIET 310524	Banques	1,85%	France
CREDIT 180924	Banques	1,84%	France
LCL C 300824	Banques	1,84%	France



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Machines, Composants automobiles, Boissons, Biens durables pour le foyer, Services informatiques, Produits pharmaceutiques.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU¹?

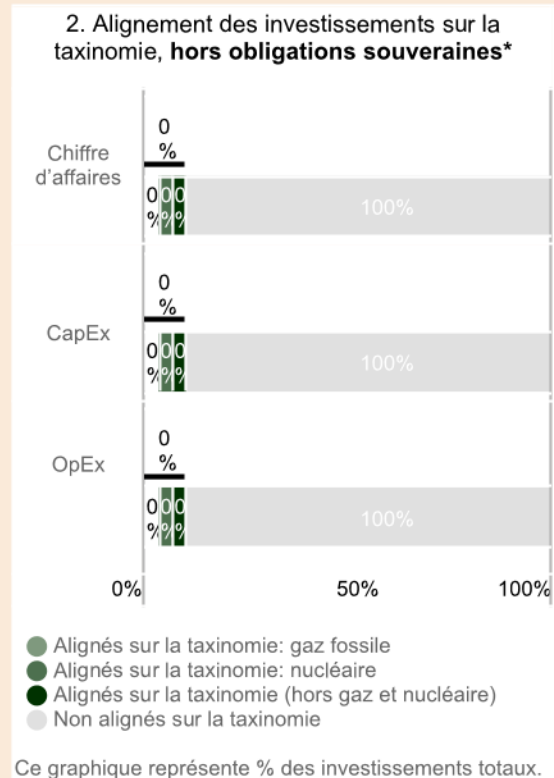
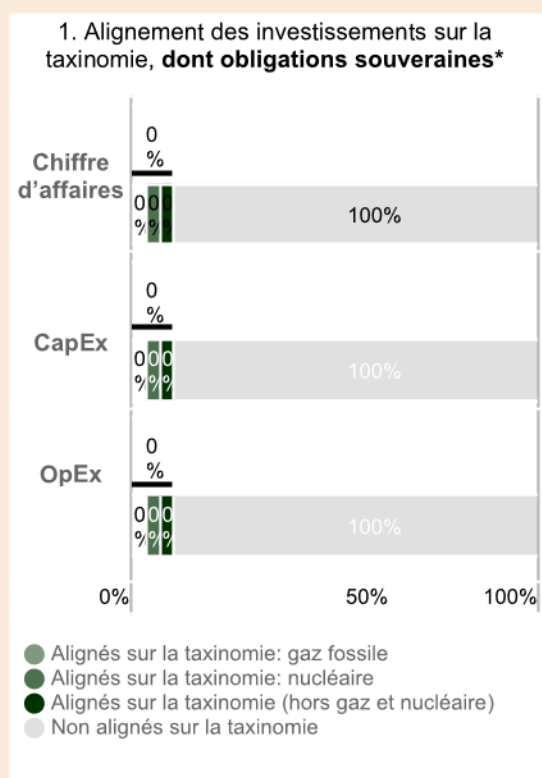
Oui :

Dans le gaz fossile Dans le nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au regard des données disponibles, le calcul du pourcentage d'investissements alignés à la taxinomie de l'UE n'a pas pu être réalisé pour l'exercice précédent, une comparaison n'est donc pas possible.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non pertinent pour ce produit.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non pertinent pour ce produit.